

DECLARATION GENERALE

Toute certification repose sur la confiance que lui accordent les acteurs du marché : utilisateurs, producteurs, entreprises d'application, et organismes de contrôle. L'organisme certificateur ne peut obtenir cette confiance qu'en faisant preuve d'indépendance, de compétence, d'impartialité, de confidentialité et d'objectivité.

C'est dans cet esprit que l'ACQPA gère ses activités au travers d'un système de management en conformité avec les exigences des normes NF EN ISO CEI 17065 et NF EN ISO CEI 17024 selon l'option A.

Les objectifs principaux de l'ACQPA en matière de certification sont les suivant :

- s'engager à exercer ses activités de certification en toute impartialité et en garantissant l'objectivité dans ses décisions de certification.
- assurer sans conflit d'intérêt, la conformité de la certification correspondant aux attentes des différents acteurs de la profession, selon des référentiels conçus, vérifiés et validés par leurs représentants,
- permettre la mise sur le marché de produits et de services, ayant démontré leurs aptitudes à satisfaire la fonction demandée,
- attester de la conformité :
 - des niveaux de performance des systèmes de peintures par des opérations de vérifications documentaires et expérimentales adaptées aux domaines visés,
 - des niveaux de qualification et de compétence des personnes, par des examens théoriques et pratiques adaptés aux fonctions visées,
 - des dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des produits de construction.
- fournir aux demandeurs un accès à la certification sans discrimination,
- conserver la confidentialité des informations confiées tout au long du processus de certification,
- mettre à disposition des utilisateurs des informations objectives et vérifiées en toute impartialité,
- suivre les évolutions techniques du domaine, notamment par une participation active dans les projets d'évolution normatifs ou autres,
- maintenir et améliorer la qualité de nos prestations de service, au travers du système de Management de la Qualité mis en place,
- concourir à la reconnaissance de l'ACQPA dans ses domaines d'activité, ceci dans un contexte national et international.

Il est bien entendu que l'ACQPA poursuit une politique de qualité globale pour toute activité qui ne relèverait pas strictement du processus de certification, mais qui se trouve néanmoins inscrite dans ses statuts.

Paris, le 25/08/2017

Didier CHAMPEVAL
Président de l'ACQPA

